

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIÉ, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Madame Françoise MÉNÈS), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANÉ), Madame Catherine FORGET (pouvoir à Monsieur Christian PREVOST), Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIÉ a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	5 novembre 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	27
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	04	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

DEL -2024_63 Convention de participation financière - Etude portant sur l'échangeur de Périgny, le rond-point de la République et la requalification de la RD 108

Monsieur Patrick ORGERON explique que l'Etat, le Conseil départemental de Charente Maritime, la Communauté d'agglomération de La Rochelle, les villes de La Rochelle et de Périgny se sont groupés pour mener des études préalables de trafic et d'expérimentations concernant le rond-point de la République.

Dans le cadre des mobilités de l'agglomération de La Rochelle et comme convenu lors des comités de pilotage, le Département a été sollicité pour une étude de trafic avec modélisation dynamique et proposition de scénarii au niveau de l'échangeur de Périgny, la route départementale n° 108, ainsi que la mise en œuvre d'une phase expérimentale de réduction à deux voies de l'anneau du giratoire de la République.

La présente convention régit les dispositions relatives à la participation financière des Communes de Périgny et La Rochelle, la DIRA, le Département de Charente Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, aux frais d'étude.

Le montant de l'étude de trafic et de la phase expérimentale est estimé à 145 000 € HT.

Cette étude concerne précisément les prestations suivantes :

- Enquête origine destination et comptages : 25 000 €
- Coût modélisation et étude de scénarii : 75 000 €
- Etude de programmation des feux tricolores : 10 000 €
- Phase expérimentale : 35 000 €

La participation des co-signataires de la convention est répartie de la manière suivante :

- Commune de Périgny : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Commune de La Rochelle : 18 125 € HT (soit 12,5 %)
- Direction Interdépartementale des Routes Atlantique : 36 250 € HT (soit 25 %)
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle : 36 250 € HT (soit 25 %)
- Département de la Charente Maritime : 36 250 € HT (soit 25 %)

Etant précisé que la ville de Périgny versera sa participation selon le montant précité au Département.

Il est également indiqué que la Direction des Infrastructures du Département de la Charente-Maritime assurera la réalisation de l'étude de trafic et de la phase expérimentale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de participation financière au titre des prestations menées sur le trafic, l'élaboration de scénarii et la mise en œuvre d'une phase expérimentale sur le rond-point de la République, proposée par le Conseil départemental et annexée à la présente,

Entendu l'exposé de Monsieur ORGERON, 1^{er} Adjoint en charge de l'organisation des espaces et du développement harmonieux des territoires, patrimoine communal et gestion de la voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude de trafic, l'élaboration de différents scénarii et la mise en œuvre d'une phase expérimentale sur le giratoire de la République et la route départementale n° 108.
- **ACCEPTE** la participation financière de la ville de Périgny au titre des prestations précitées pour un montant de 18 125 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous actes afférents, au titre des frais engagés par le Conseil départemental dans le cadre des prestations précitées, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
 - Madame la Présidente du Conseil Départemental de Charente-Maritime,et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIÈRE

